

L'OPAH d'Artagnan en Fezensac : un bilan positif après un an de fonctionnement



L'OPAH d'Artagnan en Fezensac : un bilan positif après un an de fonctionnement

L'OPAH d' Artagnan en Fezensac – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - est un outil d'intervention publique et partenarial porté par la communauté de communes en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

La convention partenariale a été signée en avril 2021 pour une durée de trois ans avec possibilité de reconduction de 2 ans.

Les financeurs sont principalement l'ANAH – Agence Nationale de l'Habitat - , la Région, le Département et la Communauté de Communes.

Dans le cadre des un an de l'opération, un premier bilan a été fait en présence de Barbara Neto, présidente de la Communauté de Communes, d'Andrew Cavalière, 6ème vice-président de la communauté de communes en charge de l'habitat et de l'aménagement du territoire et de Fabien Durvelle du cabinet Altaïr chargé de l'ingénierie de tous les dossiers.

A noter que Fabien Durvelle est accompagné dans cette tâche par un Vicois, Mathieu De Sabbata, thermicien chez Altaïr.

L'opération vise la réhabilitation de 120 logements de propriétaires occupants et 18 logements locatifs sur une période de 3 ans.

Quatre thématiques sont concernées :

- la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- l' adaptation des logements aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou âgées ;
- l'intervention sur le parc immobilier vacant pour développer une offre locative permanente de qualité et la requalification des logements locatifs occupés.

L'opération concerne Vic-Fezensac (50 % des dossiers) mais aussi toute la communauté de communes.

Au 8 avril, 913 000 euros de travaux ont été générés par les demandes d'amélioration de l'habitat avec un taux moyen de 60 % de subventions publiques.

A ce jour, ce sont 44 logements qui ont bénéficié de ces aides et 4 dossiers de logements locatifs sont en cours.

Quelles sont les modalités pour bénéficier de ces aides ?

Le cabinet Altaïr est présent dans les locaux de la communauté de communes les 1er, 2nd et 4ème mercredis du mois de 9 h 30 à 11 h 30.

- un premier contact lors de la permanence ou par téléphone permet d'étudier la recevabilité du projet.

Même si vous n'êtes pas éligible à cette aide – plafond d'imposition à ne pas dépasser – ou si les travaux souhaités ne rentrent pas dans le cadre de l'opération, le cabinet vous apportera toujours une réponse en vous dirigeant vers d'autres aides par exemple.

- si vous êtes éligible, une visite à domicile permet de définir précisément le programme de travaux.

- le cabinet vous accompagne ensuite dans la constitution du dossier et tout au long du dispositif jusqu'à l'accord des subventions et la réalisation des travaux.

A noter que les services du cabinet Altaïr sont gratuits car pris en charge par la communauté de communes.

A souligner aussi la réactivité de l'ANAH , principal financeur, qui apporte une réponse en 3 semaines aux demandes de subvention et une fois l'accord obtenu, verse l'argent en moins d'un mois.

En 1 an, ce sont 225 contacts qui ont été enregistrés dans le cadre de l'OPAH d'Artagnan en Fezensac.

